

Présidence	: Berberat Cédric
Membres	: Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Chapatte Stéphane, Charpié Eric, Curty Nicolas, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Gerber Valentine, Lauper Ursula, Mathez Bastian, Mercerat Jean-Paul, Monnerat Serge, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Villos Franco, Villos Margaux, Weber Pascal, Weibel Denis
Secrétaire PV	: Jobin Sandra
Administrateur des finances	: Beuchat Charles-André
Excusés	: Bartlomé Anton, Bernasconi Enrico, Germiquet Fabien, Lenweiter Thierry
Lieu et début séance	: Malleray, salle communale / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions - Appel

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- 27 membres présents
- 3 membres excusés

Représentation du Conseil communal :

Madame et Messieurs Jufer Jacques-Henri, Maire; Blaesi Stève, Vice-Maire; Graber Nadine, Minder Yann, Mohni Ismaël et Rothenbühler André, membres.

Bureau du Conseil général :

Messieurs Berberat Cédric, Président; Mercerat Jean-Paul, 1er Vice-président; Chapatte Stéphane, 2ème Vice-président et Weber Pascal, scrutateur.

Chancellerie communale :

Monsieur Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; est excusé en raison de maladie et durant plusieurs mois. Le Président lui souhaite un prompt rétablissement.

Madame Jobin Sandra, Secrétariat Conseil général.
Monsieur Charles-André Beuchat, Administrateur des finances

M. Cédric Berberat, Président : ouvre cette troisième séance du Conseil général de l'année 2019 et la dix-neuvième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes, les

membres du conseil communal emmenés par son Maire, les membres de l'administration, les représentants de la presse, les élus du Législatif de Valbirse et les citoyennes et citoyens présents à la tribune.

En préambule, il salue particulièrement la nouvelle conseillère générale, Madame Naomi Jeanbourquin, Parti socialiste et sympathisants, pour son élection en qualité de vienne-ensuite suite à l'élection complémentaire du 10 mars 2019 de Joëlle Braun Monnerat au sein du conseil communal. Il lui souhaite bon vent pour l'accomplissement de son mandat.

Cette séance a été convoquée selon l'article 20 du règlement du conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 23 du 13 juin 2019 et par convocation personnelle.

Il rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en s'adressant et en utilisant les termes suivants au début de leur intervention : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Les textes des interventions sont, dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la retranscription des débats dans le procès-verbal. Les membres qui souhaitent déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance doivent s'annoncer au Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire et distincte afin de faciliter le travail des scrutateurs. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le bureau du conseil général lors de sa séance du 27 mai 2019 qui fait état de 14 points.

Etant donné l'absence de M. Anton Bartlomé, scrutateur, c'est M. Stéphane Chapatte, deuxième vice-président qui fonctionnera également en qualité de scrutateur.

Information concernant le décompte des voix

Suite à l'analyse du déroulement du dernier CG du 11 mars 2019, votre bureau s'est penché sur la problématique du comptage des voix et de la définition de la majorité y relative et s'est approché de l'OACOT pour obtenir des renseignements.

Selon l'article 46 de notre règlement du CG, dans toutes les votations, c'est la majorité absolue des votants qui fait foi.

Pour les élections, c'est la majorité des votants qui décide conformément à l'article 51 du même règlement. Dans ce cas, les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en considération pour le calcul de la majorité absolue.

Selon Mme Munari de l'OACOT, de manière générale, on ne parle jamais de majorité absolue et notre règlement n'est ainsi pas clair. Elle se demande où nous avons trouvé cette formulation.

De plus et de manière générale, les abstentionnistes ne sont pas obligés de lever la main et nous ne sommes pas obligés de les compter. Légalement, elle ne peut pas se positionner sur l'article 46 de notre règlement du CG et il appartient au Législatif de définir ce qu'il entend par majorité absolue.

Afin d'éviter tout malentendu et dans l'attente d'une modification (précision) dans notre règlement du CG, votre bureau a décidé de reprendre les termes de l'article 51, soit la majorité des votants.

De ce fait, si le résultat d'un vote est de 12 oui, 10 non et 8 abstentions, l'objet est accepté par 12 voix contre 10.

Afin d'obtenir une complète transparence dans les votations, votre bureau du CG a décidé également de compter et mentionner le nombre d'abstentions dans le procès-verbal du CG.

Information concernant le règlement du Conseil général

En date du 4 décembre 2017, le CG a adopté des modifications du règlement du CG faisant suite à la demande de dynamiser les procédures.

En date du 11 juin 2018, le procès-verbal du CG du 4 décembre 2017 a été approuvé sans demande de modifications.

Dès lors, votre bureau du CG a décidé d'utiliser ce règlement modifié le 04.12.2017 pour la séance de ce soir et des futures séances.

Le Président demande s'il y a une modification de cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Le Président rappelle que conformément à l'article 20, l'ordre du jour ne peut être modifié que par le conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver les comptes 2018
5. Approuver le rapport de gestion 2018 du Conseil communal
6. Approuver, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de fr. 1'430'000.- pour l'assainissement des collecteurs et conduites à la Route de Champoz
7. Abrogation des règlements
 - 1) du fonds municipal de chômage de Bévillard
 - 2) sur le parcage prolongé dans les zones bleues
8. Création d'une commission non-permanente « Bien vivre à Valbirse »
 - 1) Approuver le cahier des charges
 - 2) Nommer 1 membre du conseil général
 - 3) Nommer les 6 membres de la commission au minimum
9. Information sur le programme de législature 2019 – 2022 (selon l'art. 60, al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)
10.
 - 1) Développement de l'interpellation 2019 / 01 – « nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix », PLR et sympathisants
 - 2) Réponse du conseil communal à l'interpellation 2019 / 01 « nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix », PLR et sympathisants
11. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
12. Rapport de la Commission scolaire
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité par 27 voix.

2. Adoptions des procès-verbaux

01.0351 Procès-verbaux

Procès-verbal du 11 mars 2019

M. Cédric Berberat, Président, propose d'utiliser la même méthodologie des deux dernières séances en demandant au préalable si des modifications sont demandées au sujet de la rédaction du procès-verbal du 11 mars 2019 des pages 6 à 22 ?

Aucune modification n'est demandée.

DECISION : le procès-verbal du 11 mars 2019 est accepté tel que présenté à l'unanimité.

3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions - Déclaration de principe des groupes (art. 37)

M. Cédric Berberat, Président, mentionne qu'il n'a reçu aucune déclaration de principe des groupes pour le conseil général de ce soir.

4. Approuver les comptes 2018

08.0131 Comptes annuels

M. Cédric Berberat, Président : conformément à l'article 60 du règlement d'organisation, le conseil général décide souverainement de l'approbation des comptes, des crédits additionnels et du rapport de gestion. Selon l'article 62 du même règlement, la vérification des comptes incombe à un organe externe de droit privé. Il passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : commente les comptes 2018 conformément au rapport des comptes que chaque élu a reçu avec sa convocation et qui fait 192 pages. Il remercie à cet effet notre Administrateur des finances, M. Beuchât, pour son travail précis et complet.

Le Maire commente le rapport sur ces comptes selon une présentation power point des éléments principaux et le document annexé au présent procès-verbal.

Le résultat en quelques chiffres :

Excédent du bilan au 01.01.2018 :	fr. 3'463'853.75
Résultat annuel 2018 (avant amortissements supplémentaires*) :	fr. 572'546.76
Excédent du bilan au 31.12.2018 :	fr. 3'463'853.75

Éléments déterminants, notamment :

• Impôts sur le bénéfice des personnes morales :	fr. 392'000.00
• Rappels d'impôts :	fr. 158'000.00
• Non utilisation budget pour réfection des douches à la piscine :	fr. 142'000.00
• Eliminations d'impôts :	fr. 104'000.00

M. Cédric Berberat, Président : remercie le Maire pour ses explications et précise encore que le rapport succinct de la fiduciaire Soresa du 16 mai 2019 relatif aux comptes communaux 2018 est à disposition si souhaité. Il donne connaissance de la conclusion du rapport qui stipule que les comptes 2018 sont conformes aux dispositions légales du canton et de la commune.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Franco Villoz, Liste libre, Président de la commission de gestion et de surveillance : la commission s'est réunie à deux reprises afin de prendre connaissance du volumineux rapport relatif aux comptes 2018 de votre commune.

Une première séance s'est déroulée le 13 mai. Une seconde avec notre Maire M. Jacques-Henri Jufer, responsable du dicastère des finances et M. Charles-André Beuchat, administrateur des finances s'est tenue le 3 juin au cours de laquelle les membres de la CGS ont pu poser de nombreuses questions. Des réponses complètes nous ont été fournies.

Avant de vous faire part de ses conclusions, votre CGS tient à féliciter M. Beuchat pour ce rapport complet et détaillé et pour la qualité des informations fournies lors de notre séance du 3 juin.

Nos remerciements vont aussi au conseil communal qui a su gérer le ménage communal et boucler l'exercice positivement.

Quant aux comptes, la CGS constate que :

- 1) L'exercice 2018 boucle avec un excédent de revenus de fr. 572'546.76 entièrement attribué à la réserve de politique financière.
- 2) Les comptes industriels (service du feu, alimentation en eau, traitement des eaux usées, gestion des déchets) s'autogèrent.
- 3) Le compte de financement spécial « entretien des bâtiments du patrimoine administratif » s'élève désormais à fr. 763'396.67.
- 4) Les efforts entrepris afin de talonner les débiteurs ont porté leurs fruits.
- 5) Notre dette s'élevait à 17,94 millions à fin 2018. Pour information, cela représente fr. 4'481.- par habitant.

A titre d'information anticipée pour les comptes 2019, la dette s'élève actuellement à 20,39 millions suite notamment à la conclusion de nouveaux emprunts à des taux très faibles (0,79 % fixe sur 10 ans et même 0,26 % fixe sur 8 ans).

La dette prend certes l'ascenseur mais vu les conditions des prêts, les intérêts à charge de la commune sont en baisse. Nous félicitons le conseil communal pour ces renouvellements de prêts conclus dans de si bonnes conditions.

C'est une opportunité pour les investissements futurs. Les taux sont bas mais encore faut-il que les projets soient prêts.

- 6) Le résultat positif serait certes moins bon si les investissements votés avaient été réalisés; ceux-ci auraient engendré des amortissements de 3 à 4% sur les 2,5 millions budgetés. L'excédent de revenus aurait été réduit d'autant.

La CGS n'est pas formée de spécialistes de la comptabilité, elle ne s'est pas mêlée de questions d'écritures comptables laissant cela aux spécialistes engagés et mandatés pour ces travaux et contrôles, elle estime que la comptabilité communale est entre des mains expertes tant au niveau stratégique (M. Jacques-Henri Jufer et son conseil) que exécutif (M. Charles-André Beuchat).

Elle vous recommande donc d'accepter les comptes 2018 tels que présentés et elle réitère ses remerciements à l'administrateur des finances M. Charles-André Beuchat.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : les comptes communaux bouclent avec un bénéfice proche de fr. 660'000.-, cet excellent résultat réjouit le PS Valbirse. Néanmoins, il est préoccupant de constater que de nombreux investissements prévus en 2018 ne sont toujours pas réalisés. Il est nécessaire d'optimiser et de raccourcir le temps entre le moment où les investissements sont décidés et le moment où ils sont réalisés.

Son groupe adresse ses remerciements aux autorités et tout spécialement à l'administrateur des finances, Charles-André Beuchat, pour l'excellente tenue des comptes et à la qualité et à la clarté du rapport financier. Le PS Valbirse recommande d'accepter les comptes 2018.

M. Daniel Salzmann, Liste libre : lors de sa séance préparatoire, la Liste libre a pris connaissance des comptes 2018 de la commune qui bouclent sur un excédent de revenus entièrement attribué à la réserve de la politique financière. Elle tient tout d'abord à remercier M. Charles-André Beuchat pour la tenue de ces comptes ainsi que pour la clarté du rapport très complet qui nous facilite grandement la lecture. Son groupe se réjouit de ce résultat positif, mais tient à préciser toutefois que, malgré celui-ci, il y a lieu de rester prudent car la totalité des investissements prévus n'ont pas été réalisés en 2018 et par conséquent le montant des amortissements s'en est également trouvé diminué. Il faut être conscient que ces amortissements ne vont faire qu'augmenter au cours des prochaines années. La Liste libre recommande d'accepter ces comptes tels que présentés.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : son groupe a pris note des comptes 2018 qui n'appellent pas de commentaire particulier et recommande son acceptation. Il souhaite avoir quelques informations complémentaires au sujet des capitaux étrangers, dont le total est de fr. 21'415'821.15 au 31 décembre 2018 (en augmentation de fr. 800'803.21 par rapport à l'année précédente).

1. pourquoi l'endettement a-t-il augmenté entre 2017 et 2018 ?
2. comment l'endettement va-t-il évoluer durant les prochaines années ? Quels seront les facteurs influençant cet endettement ?
3. comment le conseil communal qualifie-t-il l'endettement par rapport aux autres communes du canton ? Avons-nous un endettement élevé ou avons-nous encore de la marge pour l'augmenter ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : remercie M. Curty de lui avoir transmis ses questions avant la séance car cela permet ainsi d'apporter des réponses précises. Par rapport à la première question et comme cela a été écrit à la page 19 du rapport, un nouvel emprunt a été contracté l'an dernier pour rembourser un emprunt de cette année.

Les capitaux de tiers augmentent de fr. 800'000.- et de l'autre côté, le patrimoine financier augmente de fr. 1'267'000.-, ce qui représente fr. 467'000.- de plus au niveau du cash. Comme cela a été dit, les investissements n'ont pas tous été faits ce qui représente moins de dépenses. Aux pages 60 et suivantes, le tableau des flux de trésorerie renseigne sur l'évolution de la trésorerie et d'où cela provient. Il est possible de voir si de nouveaux emprunts ont été contractés ou si le cash flow est positif ou négatif.

Au sujet de la question 2, cela dépend de l'importance des investissements et ceux à venir qui seront décidés ici ou par les urnes. Dans le domaine des bâtiments scolaires, il est bien clair que l'endettement va augmenter sinon il ne sera pas possible d'effectuer ces investissements qui sont

estimés à près de 10 millions de francs, sauf si le conseil général respectivement la population refuse la demande de crédit.

Pour les comptes 2016, il y avait un tableau présenté par la commission de gestion et au point 8, la dette par habitant s'élève à fr. 5'210.- qui correspond à la dette brute et la dette nette fr. 3'215.-, soit l'ensemble de l'endettement moins le patrimoine financier. En résumé, il y a le patrimoine financier soit l'argent à la banque, des actions, des immeubles ou des locations; et le patrimoine administratif c'est le bâtiment administratif, l'école, les terrains, les routes, etc.. Cela est représenté ainsi dans le bilan. Pour l'endettement net, on prend en compte les engagements courants y compris les créanciers ouverts au 31 décembre et on déduit tout le patrimoine financier.

Il commente ensuite un résumé d'endettement de fr. 5'137.- brut par habitant avec un patrimoine financier de fr. 5'056.- et fr. 81.- par habitant d'endettement net. Cette différence s'explique par la nouvelle comptabilité du MCH2 avec laquelle tous les bâtiments ont dû être revalorisés dans le patrimoine financier. Auparavant, la comptabilité pouvait avoir un bâtiment à fr. 1.-, par exemple qui serait estimé à fr. 200'000.- actuellement. Avec le MCH2, les réserves latentes ne sont plus admises et du coup les valeurs ont dû être augmentées ce qui a eu pour effet de diminuer la dette. Par rapport à 2018, la situation s'est bien améliorée mais Valbirse n'a pas une place très enviable soit en 7ème rang sur 40 communes du Jura bernois, soit l'endettement net dans les plus élevés. Sur l'endettement brut dans le Jura bernois, Valbirse se trouve au 12ème rang sur 40. Pour information, le 1er rang est la plus mauvaise place.

Sur les comptes 2017, la moyenne cantonale est de - fr. 1'392.-, d'un endettement net négatif ou respectivement patrimoine financier positif. Une commune riche comme par exemple Evillard est à fr. 2'000.- de bénéfice par habitant.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : les comptes généraux communaux 2018 présentent des charges d'un montant de fr. 25'888'333.96 , des revenus pour fr. 25'888'333.96 et un bénéfice de fr. 0.-, après avoir attribué à la réserve de politique financière un montant de fr. 572'546.76.

Le compte au bilan fait état d'un actif et d'un passif de fr. 32'057'259.22 et un excédent de revenus de fr. 127'771.96.

Ainsi présentés et selon le rapport soumis au Législatif, les comptes communaux 2018 sont acceptés à l'unanimité.

5. Approuver le rapport de gestion 2018 du Conseil communal

01.0322 Publication - Rapport de gestion 2018

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour et rappelle que selon le règlement c'est au Conseil général d'approuver ce rapport.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : se réfère au rapport de gestion 2018 qui reflète la vie et les activités de la Commune à l'attention du Législatif.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

DECISION : le rapport de gestion 2018 du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

6. Approuver, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de fr. 1'430'000.- pour l'assainissement des collecteurs et conduite à la Route de Champoz

04.0512 Registre des routes - Route de Champoz

M. Cédric Berberat, Président : pour rappel l'article 59 du Règlement d'organisation de Valbirse, le Conseil général arrête les dépenses uniques de fr. 600'000.- à fr. 1'600'000.-, sous réserve de référendum facultatif. Au-delà de ce montant, la décision doit passer par les urnes et pour mémoire, le Conseil communal a une compétence de fr. 300'000.-. Cédric Berberat mentionne qu'il ne votera pas sur ce point et s'abstiendra tant fortement concerné au niveau professionnel par ce projet.

Le Président passe la parole à M. Stève Blaesi pour ce point de l'ordre du jour.

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : se réfère au rapport transmis aux élus politiques et remercie les services techniques et l'administration pour ce rapport très fourni.

Il y a eu énormément de fuites, les tacons sont visibles sur cette route et la dernière date du 14 mai 2019; un exemple de tuyau en fonte est en exposition dans la salle. Une fuite représente 2'700 litres par minute, soit 162'000 litres à l'heure qui correspond à 162 m³ à l'heure et représentent la consommation annuelle d'une famille de 4 personnes.

Ces travaux vont durer 3 ans en 3 étapes, voire 4. L'étape nord se fera en 2019 côté piscine, celle sud du côté de la route de Sorvilier prévue en 2020 et l'étape 3 intitulée centre se déroulera en 2021. Une autre étape interviendra par le Canton, la 4ème sera le revêtement final en 2022, une fois les travaux stabilisés et enfin le repli du chantier.

Comme indiqué, 1 400 mètres linéaires de conduites seront changés et le diamètre sera augmenté de 125 à 150 mm en vue du transfert de l'eau, de nouvelles constructions et afin d'être aux normes. Les eaux usées seront aussi améliorées et ce qui est usé sera changé tout comme les couvercles qui ne sont plus aux normes par rapport à la circulation. Le montant de fr. 1'430'000.- correspond au montant communal. Les frais cantonaux ne concernent pas le dossier présenté ici.

Il rajoute encore que les adjudications seront traitées avec le canton qui donnera les notifications aux entreprises soumissionnaires et cela sera de la responsabilité cantonale d'attribuer ces travaux selon une procédure bien précise et qui avertira les entreprises gagnantes.

Les travaux cantonaux porteront sur la réfection partielle du coffre; le changement complet du revêtement de la route; la réfection totale des trottoirs (toutes les bordures et pavés seront remplacés) et une amélioration de l'éclairage public. Une information très importante qui sera communiquée c'est le fait du réaménagement du carrefour, en deuxième phase, entre la route qui arrive de Sorvilier et celle qui monte à la piscine avec l'inversion des priorités et la construction d'îlots de déviations et de modération de circulation. Le calcul a été fait afin que les camions puissent passer, tout a été prévu par le canton. Une dernière information est la mise sur pied de séance à l'attention des riverains et de la population. Des informations périodiques seront communiquées.

En conclusion, il stipule que le Canton va interdire dans les 5 ans qui suivent les travaux de réouvrir la route pour des travaux et les riverains seront informés et la commune va sortir de l'emprise de la route et des trottoirs, à hauteur d'un mètre, où le travail de la commune s'arrêtera et ainsi donner la possibilité aux riverains de changer leur conduite jusqu'à la maison.

Stève Blaesi recommande dès lors d'accepter cette dépense et remercie le Canton pour la bonne collaboration.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Paul Mercerat, PS et sympathisants : a pris connaissance du rapport du conseil communal mais se dit surpris que l'Exécutif n'ait pas prévu une petite marge d'imprévus pour ces travaux et qu'une réserve ne soit pas intégrée sur ce budget. Selon lui, il est fort probable qu'en raison de la distance du chantier et de sa complexité que des divers ne soient pas à l'ordre du jour. Comment les autorités vont gérer ces cas ?

M. Stève Blaesi, Conseiller communal : le conseil communal, dans un souci de transparence et d'économie a décidé d'enlever les divers et imprévus (art. 21 al 4), a une marge de manoeuvre

de 10% sur un crédit pour des crédits supplémentaires ou imprévus. Pour les autorités cela permet d'éviter de donner des chèques en blanc aux entreprises. Les informations seront données sur ces compétences.

M. Daniel Salzmann, Liste libre : au cours de ces différentes réunions, les membres de son parti ont toujours montré un intérêt marqué pour l'environnement et notamment pour la mobilité douce. Il se réjouit d'apprendre qu'une attention particulière sera portée à la mobilité douce et à la sécurité des usagers lors des travaux de réaménagement de la route de Champoz dont la nécessité n'est plus à prouver.

Ceci dit, la Liste libre remercie les Services techniques pour le rapport précis présentant cet objet ainsi que l'office des ponts et chaussées pour sa présentation. Elle constate que ces travaux doivent impérativement être réalisés et trouve que la planification prévue est cohérente. Elle tient cependant à rendre attentif le conseil communal qu'aucune réserve en vue de pallier la survenue de risques n'est prévue dans le budget présenté. Malgré cela, la Liste libre accepte de voter ce crédit tel que proposé par le conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

DECISION : le crédit d'engagement de fr. 1'430'000.-, sous réserve de référendum facultatif, pour l'assainissement des collecteurs et conduites à la Route de Champoz est accepté à l'unanimité.

7. Abrogation des règlements

01.0012 Règlements communaux originaux

7. 1) du fonds municipal de chômage de Bévillard

01.0012 Règlements communaux originaux

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole au Maire pour ces deux points de l'ordre du jour.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : se réfère aux rapports de ces 2 points de l'ordre du jour. En ce qui concerne la première abrogation, cela concerne le fonds municipal de chômage du temps où il n'y avait pas encore de programme d'occupation pour les personnes en fin de droit comme alors que c'est le cas maintenant. Ce règlement n'a donc plus son utilité et le fonds était à zéro puisque tout avait été utilisé à l'époque.

Pour l'abrogation du règlement sur le parage prolongé dans les zones bleues, le Maire précise que cela ne va modifier en rien le régime actuel des zones bleues. Ces dernières qui existent au niveau de la commune notamment sur Malleray vont être maintenues. C'est uniquement la possibilité de parage prolongé qui est supprimée. Ce règlement a été voté par l'assemblée de Malleray en 2010 mais apparemment aucune carte n'a jamais été vendue, d'où le fait que ce règlement n'a jamais été utilisé.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

DECISION : l'abrogation du règlement du fonds municipal de chômage de Bévillard est accepté à l'unanimité.

7. 2) sur le parcage prolongé dans les zones bleues

01.0012 Règlements communaux originaux

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

DECISION : l'abrogation du règlement sur le parcage prolongé dans les zones bleues est acceptée à l'unanimité.

8. Création d'une commission non-permanente "Bien vivre à Valbirse"

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes - Bien vivre à Valbirse

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour. Conformément aux articles 73 et 74 du règlement d'organisation ainsi que l'article 15 du Règlement du conseil général, c'est le Législatif qui est compétent pour nommer une commission non-permanente. Si des amendements devaient être proposés, le Président souhaite qu'ils soient clairs et précis.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : se réfère au rapport de ce point de l'ordre du jour. Il confirme que le projet a été rédigé selon les amendements fournis à l'administration par les personnes concernées.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

1. Approuver le cahier des charges

La discussion est ouverte.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC : rappelle que lors de la séance du 4 décembre 2017, le conseil communal avait répondu au postulat 2017 / 01 du Parti socialiste et sympathisants, "et si à Valbirse la population se remettait à rêver".

Suite à cette intervention, son groupe avait clairement fait savoir qu'il n'approuvait pas ce postulat. Le groupe PBD-UDC a encore une fois décidé de s'abstenir pour le vote de ce point de l'ordre du jour aujourd'hui car son point de vue n'a toujours pas changé. Le Législatif comprendra donc également que son groupe ne proposera aucune membre pour la future composition de cette commission.

M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants : fait une proposition d'amendement qui est passée à l'écran de la salle.

Amendement 1

Numéroter l'entier du règlement en chiffre et alinéas (par ex. chiffre 3, alinéa 5 en lieu et place de chiffre 3, 5^{ème} tiret).

Amendement 2

Ajouter un tiret supplémentaire au chiffre 3 du projet (= un alinéa 14 si on suit l'amendement no 1 ci-dessus) :

La commission présente un rapport sur ses activités au moins une fois par législature. Ce rapport sera remis pour information au Conseil Communal et au Conseil Général.

Explications : le projet actuel ne dit rien à ce sujet ; or il nous paraît primordial que la commission ait aussi un « horizon-temps » qui permettra aussi au Conseil Général et au Conseil Communal de tirer des enseignements et de modifier, le cas échéant, les travaux et la procédure appliquée par ladite commission. Un rapport n'est pas une proposition ou un préavis (selon l'article 5 du projet), par conséquent il ne doit pas donner lieu à discussion ou à approbation.

Amendement 3

Modifier le titre et le chiffre 4 du projet :

La CBVV est composée de 7 membres au minimum, sortis de la scolarité obligatoire et domiciliés dans la commune, dont au moins 1 représentant par village et un membre du Conseil Général.

La parole n'étant plus demandée, il est décidé de passer au vote.

1. Approuver le cahier des charges

Amendements votés : alinéa 13 maintien tel que présenté : 1 voix / proposition suppression alinéa 13 et le projet d'alinéa 14 qui deviendra le 13 est accepté par 21 voix

Amendement pour l'article 4 : cette modification proposée de l'article 4 est accepté par 17 voix contre 0.

Amendement pour la numérotation des articles du règlement : la proposition du conseil communal obtient 0 voix et la proposition PLR est acceptée par 19 voix.

DECISION : le cahier des charges d'une commission non-permanente "Bien vivre à Valbirse", avec les amendements votés ci-dessus, est accepté par 19 voix et 8 abstentions.

2. Nommer 1 membre du conseil général

M. Cédric Berberat, Président : a reçu une proposition de nommer Madame Naomi Jeanbourquin en qualité de représentante du Conseil général à cette commission.

DECISION : Madame Naomi Jeanbourquin est élue en qualité de membre du conseil général à la commission bien vivre à Valbirse par 21 voix et 6 abstentions. Félicitations à elle.

3. Nommer les 6 membres de la commission au minimum

M. Cédric Berberat, Président : ouvre la discussion pour la proposition des membres de la discussion et nomme les membres pour lesquels il a reçu une proposition de personnes ayant accepté de siéger dans cette commission, à savoir :

1. **Renggli Jean-Daniel**, Malleray,
2. **Cognis Jessie**, Pontenet,
3. **Raetzo Ismaël**, Malleray,
4. **Fioravanti Karen**, Bévillard,
5. **Hurter-Zurbuchen Joanne**, Pontenet,
6. **Bexkens Sylvie**, Bévillard,
7. **Ana Isabel Fernandes Conceição**, Bévillard,
8. **Margaux Viloz**, Pontenet,
9. **Broquet Schmutz Nadja** de Malleray.

M. Cédric Berberat, Président : propose de nommer en bloc ces 9 personnes.

DECISION : Ces 9 personnes sont élues en qualité de membres de la commission Bien vivre à Valbirse par 19 voix et 8 abstentions. Elles sont félicitées pour leur nomination.

Le Président propose d'effectuer une pause de 10 minutes.

9. Information sur le programme de législature 2019 - 2022 (selon l'art. 70 al 2, lettre a du Règlement d'organisation de Valbirse)

01.0468 Programme de législature - 2019 - 202

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole au Maire pour ce point de l'ordre du jour.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : se réfère au rapport de ce point de l'ordre du jour et précise que ce document reflète ce qui a déjà été annoncé oralement lors de la dernière séance du conseil général. Ceci est une information et ne sera pas voté.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : souhaite poser une question au sujet du développement durable et de l'écologie, est-ce que le conseil communal prévoit de se pencher sur le problème durant les prochaines années comme l'a fait Tramelan par exemple en étant cité de l'énergie ou certifiée ISO ou suivre la boussole du développement durable du Canton de Berne ?

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : précise que le conseil communal a mentionné dans le rapport de législature l'élaboration d'un plan directeur d'énergie qui est actuellement obligatoire pour les communes de plus de 5'000 habitants dans notre canton de Berne. Pour Valbirse, l'exercice vaut la peine d'être mené aussi. Ce plan permettrait de voir quelle est la consommation d'énergie, les possibilités d'économiser cette énergie et de voir quelle partie de la commune se prête à la création d'énergie renouvelable comme les chauffages à distance ou des panneaux solaires photovoltaïques.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : est satisfait.

10. Développement de l'interpellation 2019 / 01 - "nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix", PLR et sympathisants

01.0302 Motions, postulats, interpellations - Interpellation 2019 / 01 - nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à M. Nicolas Curty pour le développement de cette interpellation tout en s'excusant du quiproquo qui s'est déroulé lors de la dernière séance ne permettant pas, par erreur, le développement de cette interpellation par son auteur. Dès lors, Monsieur Curty va développer cette intervention ce soir et le conseil communal y répondra de suite.

1. Développement de l'interpellation

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : indique en préambule que le Président est tout excusé. Le projet de nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix a fait l'objet d'une séance d'information publique le 4 décembre 2018 par le Conseil communal.

Cette séance a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. A ce jour, des voix informelles provenant de différents milieux (et pas seulement des riverains) s'interrogent au sujet du bien-fondé de ce projet et de la manière dont il sera mené.

Il est dommage que cette thématique n'ait pas été préalablement présentée et surtout débattue lors d'une séance du Conseil général, avant d'être portée sur la place publique. Le Conseil général, par sa représentativité, a les moyens de se préparer à une telle discussion et peut poser les questions qui lui tiennent à cœur.

La présente interpellation a pour but d'obtenir des explications de la part du Conseil communal au sujet de ce projet.

Nous posons les questions suivantes :

1) Quelles sont les raisons objectives qui font que la commune de Valbirse s'investit dans ce projet ? A-t-elle, notamment, une obligation légale de le faire ? Si oui, quelle est cette obligation légale ?

2) Quels sont les avantages concrets (financiers, fiscaux, nouvelles places de travail, nouvelle offre pour les citoyens, etc.) que la commune de Valbirse va générer par ce projet ?

3) Pour quelle(s) raison(s) Valbirse a-t-elle été retenue pour ce projet ?

4) Si ce projet ne se fait pas à Valbirse, quelles sont les alternatives ?

5) Lors de la séance d'information de décembre 2018, il a été indiqué que la commune de Valbirse allait encaisser environ fr. 8'000.- de redevances annuelles sur ce projet. Est-ce que cette somme sera suffisante pour réparer les incontournables dégâts d'usure qui seront provoqués à la route d'accès par des camions particulièrement lourds ?

- 6) Est-ce qu'un budget d'entretien de la route d'accès à la nouvelle carrière a été calculé et, si oui, quel est-il ?
- 7) Quels sont les coûts totaux à charge de la commune mixte de Valbirse dans l'investissement qui sera consenti ? Qui sont les autres contributeurs ?
- 8) Est-ce que le Conseil communal a devisé les coûts annuels supplémentaires d'entretien de la route d'accès à la carrière ? Si oui, quels sont-ils et comment seront-ils financés ?
- 9) Alors que la route d'accès est d'ores et déjà sous-dimensionnée pour le trafic actuel, comment la commune évalue-t-elle l'arrivée de nombreux véhicules lourds supplémentaires sur cet axe sensible du village ?
- 10) Quelles sont les alternatives envisageables en matière de route d'accès à la carrière ?
- 11) Qui seront les bénéficiaires financiers (autres que la commune mixte de Valbirse) de ce projet et dans quelle mesure ?
- 12) Est-ce que le projet a été mis en lien avec les effets de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire ? Si oui, comment ?
- 13) Quelles seront les retombées financières positives de ce projet pour la commune ?
- 14) A quoi servira concrètement l'exploitation de la carrière ? Il a été indiqué dans la presse qu'elle était liée à la construction de maisons. Toutefois, d'autres voix indiquent qu'il s'agit essentiellement d'entretenir les chemins blancs propriété de la commune bourgeoise de Malleray. Qu'en est-il ?

Conformément à l'article 31 alinéa 6 du Règlement du Conseil général, nous demandons à ce qu'une discussion ait lieu au Conseil général suite à la prise de position du Conseil communal (pour autant que 12 Conseillères et Conseillers généraux y soient favorables).

M. Cédric Berberat, Président : précise qu'il sera procédé au vote pour la demande d'ouverture de la discussion après la réponse du conseil communal.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : précise que les réponses qui seront données ont été approuvées à la majorité du conseil communal et sans opposition.

Le projet de nouvelle carrière dans le secteur Pierre de la Paix a fait l'objet d'une séance d'information publique le 4 décembre 2018 par le Conseil communal.

Cette séance a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. A ce jour, des voix informelles provenant de différents milieux (et pas seulement des riverains) s'interrogent au sujet du bien-fondé de ce projet et de la manière dont il sera mené.

Il est dommage que cette thématique n'ait pas été préalablement présentée et surtout débattue lors d'une séance du Conseil général, avant d'être portée sur la place publique. Le Conseil général, par sa représentativité, a les moyens de se préparer à une telle discussion et peut poser les questions qui lui tiennent à cœur.

La présente interpellation a pour but d'obtenir des explications de la part du Conseil communal au sujet de ce projet.

Le conseil communal a organisé une séance d'information publique dans le cadre de la procédure d'information/participation sur le projet de plan d'affectation Pierre de la Paix, conformément à

l'article 58 de la loi sur les constructions. Il aurait pu se contenter d'un dépôt public mais a choisi d'informer plus largement.

S'agissant du débat avec le Conseil général, la LC précise en son article 60a, al.1 « ... Le conseil communal informe l'autorité qui rend la décision au moins quant au but de l'aménagement et aux résultats des procédures de participation, d'examen préalable et d'opposition ».

Cela signifie que le débat au sein du Conseil général doit être tenu après les procédures légales.

Le conseil communal a donc agi en parfaite conformité avec les procédures et ne partage pas les regrets de l'interpellateur. Sur un sujet aussi émotionnel, un débat préalable au sein du Conseil général aurait suscité les mêmes controverses et le rôle du Conseil général n'est pas d'alimenter les rumeurs. Par ailleurs, le Conseil communal rappelle que le Conseil général, le moment venu, ne devra pas se prononcer sur le bien-fondé du projet mais sur le plan de quartier valant permis de construire. Conformément à la LC, le bien-fondé du projet a été prouvé dans la procédure supérieure d'approbation du plan directeur régional.

Nous posons les questions suivantes :

1) Quelles sont les raisons objectives qui font que la commune de Valbirse s'investit dans ce projet ? A-t-elle, notamment, une obligation légale de le faire ? Si oui, quelle est cette obligation légale ?

La loi sur les constructions précise que les plans directeurs régionaux, une fois approuvés, sont contraignants pour les autorités cantonales et communales. Le conseil communal a été saisi d'une demande d'élaboration de plan de quartier pour le site « Pierre de la Paix » désigné en coordination réglée dans le plan directeur, il ne peut donc légalement pas s'opposer à une telle demande puisqu'il y est contraint, le Conseil général non plus d'ailleurs.

L'obligation légale figure à l'article 57 de la LC.

1 Les plans directeurs des communes, des régions d'aménagement ou des conférences régionales et du canton, le plan directeur au sens de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que les conceptions et les plans sectoriels cantonaux ont force obligatoire pour les autorités.

2) Quels sont les avantages concrets (financiers, fiscaux, nouvelles places de travail, nouvelle offre pour les citoyens, etc.) que la commune de Valbirse va générer par ce projet ?

Rappel : La commune n'est pas le maître d'ouvrage de ce projet, elle n'a donc pas à générer des avantages concrets mais à accompagner une procédure d'élaboration de plan de quartier et à autoriser ou non un permis de construire.

Par ailleurs, la question des avantages concrets d'un projet ne sont heureusement pas des critères à considérer dans une procédure d'approbation de permis de construire. Ce type de considérations conduirait les autorités à prendre des décisions sur la base de l'arbitraire et de l'inégalité de traitement. La commune pourrait par exemple être tentée de refuser à un jeune couple avec enfants une demande de construction de villa au prétexte que ledit jeune couple n'est pas fiscalement intéressant et que des enfants sont coûteux pour une commune.

Le conseil communal se refuse donc à répondre précisément à une telle question qui n'a pas à être posée dans le cadre de la présente procédure.

Il tient quand même à rappeler qu'à tous les échelons, la finalité de l'action politique doit consister, de manière directe ou indirecte, à l'amélioration des conditions-cadres, en favorisant notamment l'activité économique. Dans ce contexte plus global, les projets de carrières et de décharges sont essentiels à l'économie, en particulier dans le domaine crucial de la construction.

Pour Valbirse et plus largement pour le Jura bernois, la situation qui prévaut actuellement avec une seule carrière à Tramelan, est dommageable à plusieurs titres : marché et concurrence, trajets et pollution, sécurité de l'approvisionnement et de l'élimination, etc..

Les planifications supérieures ont clairement prouvé le besoin d'autres carrières pour améliorer ces conditions-cadres locales et régionales.

3) Pour quelle(s) raison(s) Valbirse a-t-elle été retenue pour ce projet ?

Ce n'est pas Valbirse qui a été retenue mais le site de la Pierre de la Paix.

Trouver des emplacements pour des carrières et des décharges dans le Jura bernois est un exercice extrêmement difficile. Lorsque vous avez écarté les fonds de vallée habités, les zones de protection des eaux et les zones forestières, les rares espaces restants doivent encore être accessibles. Il faut encore ajouter à ces contraintes les faits que les carrières de Ciment Vigier ne sont pas disponibles pour les besoins régionaux et que plusieurs emplacements utilisables ont servi à l'énorme chantier de la A16.

Cela étant, une étude menée par le Canton en 2013-14 a conclu à des déficits importants pour le Jura bernois, en matière de décharges surtout, qui devrait pourtant être autonome, comme toutes les autres régions bernoises, dans cette problématique de carrières et décharges.

Sur la base de l'inventaire effectué par ladite étude et des velléités entrepreneuriales existantes, le plan directeur régional a proposé trois solutions : l'extension du site de Tramelan et le site de Valbirse pour les carrières et l'extension de Celtor pour les décharges (en particulier DCMI), en sachant que le site de Valbirse est à la fois une carrière et une décharge alternativement.

Ce plan directeur a ensuite été validé par les communes de la région le 31 mai 2017 et par le Canton, le 11 juin 2018.

Signalons encore qu'une procédure publique d'information/participation a été organisée en février-mars 2016 et qu'aucun avis contraire au site proposé de Pierre de la Paix n'a été manifesté.

4) Si ce projet ne se fait pas à Valbirse, quelles sont les alternatives ?

La question est délicate et le Conseil n'a pas de boule de cristal. Nous pouvons néanmoins constater que :

- Le déficit régional en matière d'extractions perdurera ;
- Un échec du projet à Valbirse serait consécutif aux refus déjà essuyés pour Tavannes dans le cadre de l'élaboration du premier plan directeur et pour Grandval dans le cadre d'une même procédure de plan de quartier menée au début de la décennie ;
- Il n'y a aucun autre site en coordination réglée dans le Jura bernois ;
- Le plan directeur régional devrait donc à nouveau être révisé (3^e fois) rapidement, mais selon une méthode différente où les entrepreneurs ayant des projets devraient accompagner la planification globale par des études préalables conséquentes de capacité des sites et de conformité aux autres exigences: Dans un contexte généralisé d'opposition des populations concernées, pas sûr que beaucoup d'entrepreneurs s'y lanceraient.

L'autre alternative, beaucoup plus radicale est la procédure de plan de quartier cantonal prévue à l'art. 102 de la loi sur les constructions :

Art. 102 LC : Plan de quartier cantonal

1 Afin de sauvegarder des intérêts cantonaux ou, s'ils sont menacés, des intérêts régionaux, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques peut régler en particulier les objets suivants dans un plan de quartier cantonal:

2 les zones industrielles, lieux de décharge et d'extraction de matériaux.

A notre connaissance le Canton n'a utilisé que deux fois jusqu'à présent cette possibilité, mais il se pourrait qu'avec les difficultés rencontrées au niveau local pour des projets générant des nuisances, comme c'est le cas pour les carrières et décharges, mais également pour les parcs éoliens, la DJCE y fasse plus souvent recours à l'avenir

5) Lors de la séance d'information de décembre 2018, il a été indiqué que la commune de Valbirse allait encaisser environ CHF 8'000 de redevances annuelles sur ce projet. Est-ce que cette somme sera suffisante pour réparer les incontournables dégâts d'usure qui seront provoqués à la route d'accès par des camions particulièrement lourds ?

La somme qui a été indiquée n'est pas le fait de la commune mais de la bourgeoisie selon les estimations d'une convention tripartite à élaborer mais pas encore validée définitivement.

Le conseil communal prend acte de cette question pour laquelle il n'a pas de réponse exacte. Il constate cependant deux choses :

- Aucune redevance de ce type n'existe actuellement et depuis les débuts de l'exploitation de l'actuelle carrière ;
- L'utilisation majoritaire de la route n'est pas le fait des camions pour la carrière.

Ces deux constats nous amènent aux conclusions que la solution proposée sera de toute façon meilleure que la situation existante et que le Conseil se refuse à imputer tous les maux subis par la population à ce seul projet.

6) Est-ce qu'un budget d'entretien de la route d'accès à la nouvelle carrière a été calculé et, si oui, quel est-il ?

Non.

Mais un groupe de travail va plancher sur cette question et d'autres, et y donnera une réponse, si une réponse est possible, lors de la présentation du projet pour approbation par le Conseil général.

7) Quels sont les coûts totaux à charge de la commune mixte de Valbirse dans l'investissement qui sera consenti ? Qui sont les autres contributeurs ?

Aucun.

La bourgeoisie de Malleray et l'entreprise exploitante, Faigaux Pierre SA.

Même les coûts de fonctionnement de cette commission tripartite seront assumés par l'exploitant et non pas la commune.

8) Est-ce que le Conseil communal a devisé les coûts annuels supplémentaires d'entretien de la route d'accès à la carrière ? Si oui, quels sont-ils et comment seront-ils financés ?

Même question et même réponse qu'au point 6 !

9) Alors que la route d'accès est d'ores et déjà sous-dimensionnée pour le trafic actuel, comment la commune évalue-t-elle l'arrivée de nombreux véhicules lourds supplémentaires sur cet axe sensible du village ?

Le projet ne prévoit pas de nombreux véhicules lourds supplémentaires par rapport à la situation actuelle. Les maximaux convenus étant de 20 voyages aller-retour par jour lors des pics.

Les points sensibles de cet axe feront l'objet d'une évaluation par le groupe de travail déjà cité et des propositions d'amélioration par rapport à la situation actuelle seront formulées.

10) Quelles sont les alternatives envisageables en matière de route d'accès à la carrière ?

Le projet a exploré une dizaine d'alternatives, toutes jugées moins bonnes que le maintien de cet accès par Moron.

Suite à la séance d'information/participation, le Conseil a néanmoins demandé de reprendre et d'explorer plus en avant l'alternative qui empruntait la route cantonale Bévillard-Champoz puis à travers champs.

Après consultation des services cantonaux concernés, le Conseil a décidé d'y renoncer parce que d'une part très difficilement réalisable et d'autre part déplacement du problème et des oppositions vers d'autres riverains.

11) Qui seront les bénéficiaires financiers (autres que la commune mixte de Valbirse) de ce projet et dans quelle mesure ?

Le Conseil n'a pas à répondre à une telle question dans le cadre d'une procédure de permis de construire.

Toutefois, dans un souci de transparence totale, la convention tripartite qui est en train d'être établie avec la bourgeoisie de Malleray et l'exploitant apportera des éléments de réponses à cette question.

12) Est-ce que le projet a été mis en lien avec les effets de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire ? Si oui, comment ?

Non.

Les effets de la LAT révisée de 2014 ne touchent en rien la problématique des carrières et décharges. Toutes les communes devaient faire l'examen de comment elles se situeront dans 15 ans en regardant les réserves. Les villages ne doivent pas augmenter démesurément avant d'avoir fait une densification des centres et utilisés les terrains prévus.

13) Quelles seront les retombées financières positives de ce projet pour la commune ?

Comme déjà dit au point deux, cette question n'a heureusement pas à être posée dans le cadre d'une procédure de permis de construire. La seule perspective de retombées financières directes positives nous amènerait à renoncer à la construction de villas individuelles pour jeunes couples, à des écoles ou même à des zones industrielles.

Le Conseil signale toutefois que les retombées financières indirectes, pour l'économie en général, sont conséquentes mais pas précisément calculables.

14) A quoi servira concrètement l'exploitation de la carrière ? Il a été indiqué dans la presse qu'elle était liée à la construction de maisons. Toutefois, d'autres voix indiquent qu'il s'agit essentiellement d'entretenir les chemins blancs propriété de la commune bourgeoise de Malleray. Qu'en est-il ?

Tout d'abord, la suspicion mentionnée dans cette question est très irrespectueuse de la bourgeoisie de Malleray et de l'exploitant qui seraient des idiots qui dépensent des centaines de milliers de francs en frais d'études pour finalement entretenir leurs chemins blancs.

Ensuite, les sondages obligatoires liés au plan de quartier ont montré que le matériel à extraire prévu est conforme aux exigences de capacité et de qualité d'un tel projet d'importance régionale.

Finalement, la liberté de commerce doit être respectée par une commune qui n'a pas à s'immiscer dans les transactions privées.

M. Cédric Berberat, Président, demande à l'interpellateur s'il est satisfait ?

M. Nicolas Curty PLR et sympathisants est satisfait mais demande l'ouverture de la discussion.

M. Cédric Berberat, Président : met la demande d'ouverture de discussion au vote, ce qui est accepté par 25 personnes, la discussion est donc ouverte.

M. Laurent Blanchard, PBP-UDC :

En tant que président de la bourgeoisie de Malleray, aimerait donner quelques informations concernant la nouvelle carrière de la Pierre de la Paix.

Tout d'abord, il veut revenir sur ce qui s'est passé à l'ancienne carrière. Au mois de mai 2012, un important glissement de terrain s'est produit. Un géologue a été mandaté et la conclusion de son rapport a été l'interruption immédiate de l'exploitation de la carrière et un remblayage le plus rapidement possible pour stabiliser le terrain.

La bourgeoisie s'est alors approchée de la N16 pour avoir du matériel, parce qu'avec uniquement les entreprises régionales il aurait fallu une bonne dizaine d'années pour sécuriser le site. Négocier avec la N16 s'est révélé compliqué. Les négociations ont finalement abouti et ils ont commencé d'apporter du matériel à partir du mois de mai 2013. Après les vacances scolaires, le rythme s'est accéléré.

On était bien conscient qu'il y avait trop de camions. A plusieurs reprises l'entreprise Faigaux Pierre SA et lui-même les ont contacté afin de demander de diminuer les camions, conscients qu'à ce rythme des réclamations au village allaient se faire entendre.

Malheureusement, les mises à l'ordre étaient ignorées et au contraire les trajets reprenaient de plus belle. D'un côté, il y avait trop de circulation et de l'autre nous étions tout de même soulagés de voir le trou se combler et ainsi le site se sécuriser.

C'est toujours plus facile de voir les choses après coup si c'était à refaire ça se ferait certainement d'une autre manière, entre autre mieux aviser la population et expliquer clairement la situation.

Il donne quelques chiffres :

2013 : 79'000 m³

2014 : 45'000 m³

soit un total de 124'000 m³, sans compter les entreprises régionales qui ont amené 12'000 m³ par année. Juste pour le mois d'octobre c'est 26'500 m³ qui ont été mis en décharge par la N16, c'est plus que le volume annuel prévu à la nouvelle carrière qui est de 24'500 m³.

Certain jour ça représentait 140 camions donc 280 passages de camions alors que pour la future carrière, c'est une moyenne de 10 camions soit 20 passages par jour.

Alors c'est clair que 20 passages par jour c'est la moyenne annuelle. Certains jours il peut y en avoir 10 ou même parfois aucun et certains jours, il peut y en avoir plus que 20. Les entreprises ayant des grands chantiers devront s'annoncer quelques jours avant le début des travaux afin d'éviter que plusieurs entreprises viennent en même temps et de ce fait augmentent la circulation.

Notre année de référence est 2011. Il s'agit de la dernière année complète d'exploitation de l'ancienne carrière avec 10 camions par jours soit 20 passages quotidiens comme cela est prévu pour la nouvelle carrière. A sa connaissance, il n'y a jamais eu de problème ou de réclamation au niveau du trafic ces années-là. Il y a quelques temps, la commune de Malleray a installé un compteur de trafic et la moyenne était de 2250 véhicules par jour. Les camions ne représentent même pas un pourcent de ce trafic, puisqu'on parle de 20 passages quotidiens. Il demande donc impérativement d'oublier le trafic des années 2013 et 2014. Nous ne sommes pas du tout dans le même contexte en ce qui concerne le trafic pour la nouvelle carrière.

La carrière sera fermée entre 11h45 et 13h15 par un portail, donc en principe pas de camion ou éventuellement un qui redescend quand les enfants sortent de l'école. A son avis, c'est quand même à ce moment-là (entre 11h45 et 12h00) qu'il y a le plus d'enfants sur le trottoir de la route de Moron vu qu'ils sortent tous en même temps de l'école.

Une personne nous a demandé à la soirée d'information pourquoi nous ne faisons pas cette carrière à la sortie de l'autoroute à Loveresse. Alors il faut bien se dire que ce n'est pas si facile de trouver un endroit. L'entreprise Faigaux Pierre SA a cherché d'autres lieux, seulement le premier problème, il faut tomber sur du matériel exploitable. Ensuite il faut que l'endroit ne soit pas protégé, donc ni en protection de la nature ni en zone de source par exemple.

Une fois que vous avez tenu compte de tous ces paramètres et bien il ne reste plus beaucoup d'endroits où l'on peut exploiter une carrière. L'entreprise Faigaux Pierre SA a fait des sondages à l'envers sous le Montoz, ça se présentait assez bien au niveau du matériel mais l'Office des eaux et des déchets nous a clairement dit qu'il était impossible d'ouvrir une carrière ce côté-là du village car en zone de source. L'accès aurait pu se faire par le rond-point de Pontenet, nous aurions également préféré cette variante !

Donc, le site de la Pierre de la Paix a été retenu. Concernant le site entre la place de pique-nique et le périmètre le plus proche de la carrière, il y a une distance de 200 mètres et c'est uniquement de la forêt. Depuis la place de pique-nique nous ne verrons pas la carrière et en aucun cas nous toucherons ni à la Pierre ni à ce lieu symbolique.

L'accès à la place de pique-nique pourra toujours se faire par le chemin actuel et ne sera pas fermé à la circulation. Au pire, vous croisez un camion et des places d'évitement seront construites. Toutefois, la bourgeoisie s'engage à entretenir le chemin d'accès par le haut qui actuellement est en meilleur état que celui du bas.

La Bourgeoisie ne s'implique pas dans ce projet pour remplir sa caisse ni pour bénéficier de quelques camions de gravier par année comme certaines rumeurs le laissent entendre. La Bourgeoisie par l'entreprise Faigaux Pierre SA exploitait une carrière depuis les années 1930. Finalement, cela fait partie du patrimoine de la bourgeoisie et vu les coûts d'un tel projet, nous avons continué notre collaboration pour le projet d'ouverture d'une nouvelle carrière afin de soutenir une entreprise locale.

La bourgeoisie encaissera fr. 1.- par mètre cube de matériel (gravier et remblais) et redonne fr. 0.25 à la commune de Valbirs, sous réserve de l'acceptation de la convention tripartite commune - bourgeoisie - exploitant. Il faudra un certain nombre d'année pour que la bourgeoisie rentre dans ses comptes tout en sachant que le projet jusqu'à l'obtention du permis de construire est estimé à fr. 400'000.- et que la bourgeoisie finance la moitié. Dans ce montant, les compensations écologiques ne sont pas prises en compte. Il faut ajouter encore env. fr. 220'000.- afin de mettre celles-ci en place.

Tous les chemins des améliorations foncières se situant sur la commune de Valbirse vont d'ici peu être remis à la commune mixte qui sera dès lors responsable de l'entretien de ces derniers. Si le gravier provient du village, cela sera une économie de transport pour la commune.

Il faut aussi tenir compte de l'impact écologique, surtout qu'actuellement nous sommes dans une époque où l'on parle tous les jours d'écologie, de réchauffement climatique et de consommation locale. Les carrières les plus proches sont Tramelan, Frinwillier, Courrendlin et Gännsbrunnen. Imaginez toute la pollution qu'engendrerait le transport de ce matériel depuis l'extérieur. De plus, l'OED et l'OACOT ont mandaté le bureau CYCAD en 2014 afin de réaliser une étude concernant la mise en décharge de matériaux d'excavation et pour l'extraction de gravier et il en ressort un fort déficit pour notre région. La construction de maisons, de chemin nécessite indéniablement du gravier ! Il faut bien qu'il vienne de quelque part. Si cela peut donc être local et avec le moins d'impact écologique pour la région et finalement pour la planète pourquoi s'y opposer. La bourgeoisie n'est pas là pour importuner la commune ni les citoyens.

Lors de la construction du nouveau réservoir SECTA II qui se situe au pâturage du droit, la Bourgeoisie a offert le terrain afin d'y construire ce dernier. En contre-partie nous avons uniquement demandé l'accès à 3 points d'eaux. La bourgeoisie entretient entièrement la charrière de Montoz.

Elle a également pris en charge la réfection de la charrière de Moron du premier bovi-stop à l'ancienne carrière après les travaux de remblayage en 2014.

Les terrains des places de pique-nique (Verte Joux/ Pierre de la Paix et au-dessus de l'ancienne carrière) ont été mis gracieusement à disposition de la commune mixte de Valbirse

La bourgeoisie de Malleray soutient activement les sociétés locales en répondant positivement aux demandes de dons. Des versements sont faits chaque année à l'école primaire de Valbirse ainsi qu'à l'école secondaire.

Il espère que ces informations clarifient quelque peu la situation. Plusieurs fausses informations circulent sur les réseaux sociaux et dans certains courriers de lecteurs et cela lui tenait à coeur de transmettre ces quelques rectifications.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : la réponse à donner à ce projet n'est pas seulement d'ordre administratif mais il y a bien aussi une dimension d'ordre politique. En effet, ce projet va péjorer pour 39 ans la qualité de vie de la population mais pas seulement. L'attractivité de Valbirse sera aussi mise à mal durablement. La population et les 700 signataires à ce jour de la pétition contre ce projet attend une prise de position politique des autorités. Comparer ce projet à une banale construction de villa est aberrant. Est-ce que le conseil communal pense donner une réponse politique à un moment ou un autre ou va-t-il se cacher derrière la procédure jusqu'à la fin ? Quand est-ce que la commission idoine sera créée ?

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : il avait été prévu de constituer cette commission mais en raison de cette interpellation, les autorités ont attendu.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : remercie le conseil communal pour sa réponse détaillée ainsi que pour la réponse de Laurent Blanchard pour la bourgeoisie. Il indique que finalement cette interpellation a permis de donner des informations bien précises et beaucoup plus claires au sujet de cette carrière. Selon lui, le problème était que certains offices ont pu biaiser le débat et si on avait commencé par le besoin de l'exploitant, on comprendrait tout de suite mieux les enjeux. Il est heureux finalement d'avoir déposé cette interpellation qui a permis d'y voir plus clair. Il réfute le fait que son groupe a pris la bourgeoisie pour des idiots. Son groupe a un total respect de la bourgeoisie et de l'exploitant l'entreprise Faigaux Pierre SA. En conclusion, lors de tels problèmes, il faut avant tout en parler ici au sein du Législatif.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : répond qu'il n'a pas précisé que c'était le groupe PLR qui prenait la bourgeoisie pour des idiots mais la rumeur qui dit que la bourgeoisie va faire une carrière pour entretenir ses chemins blancs.

11. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

01.0501 Commissions permanentes - Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Cédric Berberat, Président : selon les informations reçues, la CGS renonce à établir un rapport puisqu'elle s'est concentrée uniquement pour les comptes 2018 et que son rapport a été transmis sous le point 4 de l'ordre du jour.

12. Rapport de la Commission scolaire

01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes - Rapport de la Commission scolaire

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire pour ce point de l'ordre du jour.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, PLR et sympathisants :
Comme Valentine Gerber vous en a préinformés lors de la séance du Conseil Général du 11 mars 2019, la commission scolaire a examiné lors de sa séance du 9 avril le rapport de la commission non permanente qui planche sur l'avenir des infrastructures dédiées à l'enfance. Un retour a été transmis au conseil communal le 26 avril avec diverses remarques de la commission scolaire.

Pour la commission qu'il représente, il est important que le projet ne s'enlise pas, mais qu'il puisse avancer sereinement en tenant compte des spécificités communales, tant du point de vue

- de l'équité de traitement des élèves,
- d'une pédagogie allant dans le sens du Plan d'Etudes Romand (PER),
- d'une rénovation des bâtiments scolaires qui ait du sens,
- de la capacité financière de la commune,
- de la particularité de la classe à degrés multiples de Pontenet.

Il ajoute ici que la commission est particulièrement inquiète par rapport à la situation de l'EJC et elle l'a fait savoir aux instances compétentes. En attendant la concrétisation des propositions de la commission non permanente, une solution provisoire doit être trouvée pour l'EJC, même si celle-ci implique un certain coût. La commission scolaire estime que la situation actuelle des locaux est indigne d'une telle structure d'accueil à Valbirse. Une évolution rapide est indispensable.

D'autre part, il confirme la nomination (annoncée en mars) pour l'année 19/20 de deux nouvelles enseignantes dans notre école à partir du 1^{er} août; il s'agit de Mmes Julie Charpié et Sophie Girardet. Il annonce également que Mme Marlène Allemann prendra cet été sa retraite après 44 ans d'enseignement dans notre commune.

Le Président ne nous apprendra par contre rien en nous informant que l'année scolaire 2018/2019 touche à sa fin et que la semaine hors cadre bat son plein actuellement. Il nous invite tous à participer à l'inauguration de la forêt arc-en-ciel de l'Ecole primaire de Valbirse qui aura lieu (évidemment) à la forêt samedi 29 juin dès 10h (ouverte à la population). Depuis la halle de gymnastique de Malleray, vous pourrez suivre le balisage mis en place (20 minutes de marche) jusqu'à la forêt arc-en-ciel. Un apéro sera offert et diverses activités seront proposées. Vous trouverez plus de détails sur le site Internet communal.

Pour ce projet il tient à remercier particulièrement la bourgeoisie de Malleray qui a été d'une grande aide à la réalisation: le terrain a été mis à disposition, du temps, de précieux conseils et des coups de main pour couper et transporter du bois et du matériel divers ont été donnés par la bourgeoisie. Il remercie également Messieurs Noirjean, Tschanz et Weibel, respectivement garde-forestier, garde-faune et agriculteur, pour leur aide et leurs conseils, ainsi que la commune et l'Aubue pour les places de parc mises à disposition.

13. Informations du Conseil communal

01.0331 Propositions - Informations du Conseil communal

M. Cédric Berberat, Président : passe la parole aux membres du conseil communal pour les informations communiquées au Législatif :

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *Réponse à la question orale de M. Ochsenbein sur les votations et élections*

Selon un tableau présenté à l'écran, le Maire donne des explications et indique que les frais de timbres seraient plus élevés que la distribution des 2600 enveloppes. Le forfait total est de fr. 800.- pour les deux employées communales qui effectuent ce travail en dehors de leurs temps de travail. De plus, un contrôle se fait automatiquement par le contrôle des habitants et permet de relever par exemple si quelqu'un devait déposer ses papiers. Pour Pontenet, cette distribution se fait également par une personne qui fait un mandat pour la commune.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC : est satisfait de la réponse.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *Séance communale avec les artisans*

Le Maire donne des informations sur cette séance et les sujets abordés lors de cette rencontre avec les artisans, architectes et ingénieurs de la commune et alentours. Des explications ont surtout été données sur les permis de construire car parfois l'administration est vraiment prise à mal sur ce sujet. 53 invitations avaient été envoyées et c'est 30 personnes qui y ont participé. Les autorités communales doivent être procédurières car contrôlées par les instances supérieures et cela permet également d'éviter aux requérants de devoir payer des frais de remise en état d'un projet non-autorisé, voire de payer une amende. L'administration est également présente pour donner des informations aux citoyens concernés. Les échos par rapport à cette séance sont positifs.

Le but de cette séance était de rappeler également les critères d'adjudications sur les marchés de gré à gré, procédure sur invitation ou les marchés publics. La Commune peut aussi choisir un artisan de gré à gré sans devoir se justifier. La procédure sur invitation, il y a la nécessité d'avoir 3 offres avec des critères pris en compte et les marchés publics eux sont parfois sujets à recours.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *Espace Birse et rencontre avec la Direction de Real Estate*

Un plan d'aménagement des eaux s'est concrétisé et un chemin piétonnier a été aménagé au sud de la Birse sur le terrain appartenant à Real Estate et ceci sans devoir déplacer le collecteur des eaux usées du SECOR. Aucun permis de construire n'est nécessaire dans ce plan d'aménagement qui a déjà été accepté.

Le chemin déjà visible au sud des terrasses devant le bâtiment restera privé, d'où le fait qu'il n'est pas possible de passer.

Ces informations ont été données à l'occasion d'une rencontre entre les autorités et la direction de Real Estate et de plus, aucun projet à court terme n'est prévu pour les terrains situés au sud. Il est aussi possible de prévoir une utilisation publique ou sociale du terrain par exemple en aménageant des jardins communautaires. Cela est aussi une piste pour la commission bien vivre à Valbirse.

Le conseil communal avait fait une proposition d'achat de terrain de la parcelle située au nord des immeubles, à l'est de la route menant aux Côtes pour y aménager une place de village ou des manifestations. Une réponse est attendue et qui devra être négociée.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : précise que le chemin au sud ne faisait pas partie du plan d'aménagement des eaux mais devait faire partie d'un permis de construire séparé et ce dernier a été validé par la Préfecture, raison pour laquelle la commune va procéder à cela mais sans devoir pour l'instant déplacer le collecteur.

M. Jean-Paul Mercerat, PS et sympathisants : s'interroge sur des dates de réalisation de ces chemins ? Il demande également du fait qu'il avait participé à l'élaboration de ce plan d'aménagement si le pont piétonnier sera aménagé.

M. Ismaël Mohni, Conseiller communal : les travaux pour le chemin blanc au sud de la Birse devrait se faire cette année.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : le pont se réalisera quand les 4 plans de quartier seront réalisés car Real Estate ne va pas commencer le 2ème plan de quartier dans les 2 ans sur l'ancien site Schaublin. Les 2 chemins au sud ne seront pas aménagés avant 10 ans, d'où le fait que si une utilisation temporaire est envisagée, elle pourrait l'être moyennant une autorisation du propriétaire afin que cela ne reste pas une friche.

Mme Joëlle Braun Monnerat, Conseillère communale : *Défibrillateurs*

Elle se réfère à une question écrite déposée par le parti socialiste et sympathisants sur les défibrillateurs et donne connaissance du projet en cours et afin de mettre en oeuvre ce projet, nous avons contacté l'association First responder (FR) du canton de Berne, association très pro active dans notre région et travaillant en étroite collaboration avec les ambulances de Bienne et le 144.

Les FR ont pour objectif d'augmenter le taux de survie des patients en cas d'urgence vitale grâce à l'implication de bénévoles formés et du personnel professionnel des services de sauvetage. Le but est d'augmenter le taux de survie des patients de 5 % aujourd'hui, à 50 % d'ici 5 ans.

Elle propose différentes offres d'installation. En travaillant avec eux, la commune de Valbirse devient partenaire et membre soutien de l'association.

L'intervalle sans thérapie d'une personne inconsciente doit être le plus court possible pour augmenter ses chances de survie et diminuer les risques de séquelles, nous parlons ici en termes de « secondes ».

Il est donc primordial de bénéficier d'un système efficace en matière de prévention secondaire. Notre réflexion s'est alors portée sur le concept à mettre en place.

Il ne suffit pas de mettre à disposition de la population des appareils pour se donner bonne conscience, mais plutôt de réfléchir à la pertinence et à l'efficacité d'un tel système.

Monsieur Christophe Amstutz, responsable des first responder à Bienne nous a aidé à construire notre projet dans ce sens:

La commune pourra compter sur 4 défibrillateurs automatiques d'ici la fin de l'été et une approche a été faite auprès de certaines entreprises du lieu pour les encourager à mettre à disposition leur appareil à l'extérieur de leur bâtiment. Prélude SA a répondu favorablement et leur appareil sera en libre-service tout prochainement. Elle les remercie chaleureusement pour leur engagement.

La commune quand à elle va installer des défibrillateurs automatiques aux points suivants :

- Devant la porte d'entrée de l'administration communale à Bévillard
- A l'entrée de l'école de Pontenet
- A l'entrée de la piscine.

A l'avenir, nous espérons que d'autres entreprises s'intégreront également au projet.

Les appareils seront en « libre-service », à disposition de la population 24h/24h et signalés aux bénévoles first responder via une application smartphone. Elle souligne que notre région compte déjà un grand nombre de bénévoles.

Dans la logique d'augmenter les chances de survie, toute personne a le droit de prodiguer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur automatique. Mais nous sommes bien conscients que ce genre de geste peut faire peur. Dans le but d'informer la population, nous organiserons des démonstrations qui auront lieu à l'occasion de la fête du sport le 10 août prochain. L'association FR sera présente. Elle encourage donc la population à venir se familiariser avec ce genre d'outil et bien sûr de venir pratiquer une activité sportive à l'occasion de cet événement. Nous allons également mettre l'accent sur la formation du personnel communal et des écoles.

A l'automne, nous organiserons, en collaboration avec les sapeurs-pompiers des journées de formation au cours de base BLS-AED, formation aux [premiers secours](#), qui se concentre sur la réanimation cardiopulmonaire et l'utilisation du [défibrillateur automatique](#). Elle se réjouit du succès de ce cours qui compte déjà un bon nombre d'inscription. A l'avenir, il pourrait aussi être envisagé d'élargir la formation à la population.

Ce dossier avance à grands pas et Valbirse pourra compter sur une couverture optimale en matière de prévention d'accident cardio-pulmonaire.

C'est grâce à l'implication de l'association FR, des précieux conseils de M. Christophe Amstutz et M. Pascal Baillif que ce projet a pu être rapidement mis en place.

M. Yann Minder, Conseiller communal : *Réorganisation des écoles*

Il indique brièvement que la commission non permanente qui se penche sur l'avenir des écoles et des bâtiments scolaires, s'est réunie récemment et a pris connaissance du rapport et se retrouve d'ici 3 jours pour en discuter de la suite à donner. Elle a perdu un peu de temps du fait du changement de législature et de la nomination de nouveaux membres mais elle va continuer son travail de manière active.

Mme Nadine Graber, Conseillère communale : *Toit Ecole Pontenet et divers travaux dans des bâtiments communaux et conciergerie*

Rénovation du bâtiment des travaux publics et pompiers :

Comme annoncé à la dernière séance du conseil général du 11 mars dernier, cet objet a été envoyé à la Préfecture et pour des raisons qui sont indépendantes de notre volonté, ce dossier a pris du retard. Cela en découle, que malheureusement ces travaux ne pourront pas commencer cette année comme cela avait été prévu. Nous en sommes désolés pour le corps des sapeurs-pompiers et le service de la voirie.

Rénovation de la salle communale :

Pour cette rénovation, les travaux commenceront demain matin pour se terminer fin septembre 2019.

Rénovation du toit de l'école de Pontenet :

Après quelques déboires avec des tuiles, cet ouvrage a été terminé avec succès. En effet, les chauves-souris, anciennes locataires sont revenues et cela a été confirmé le 22 mai 2019 par à l'œil avisé de Monsieur Valéry Uldry, expert et passionné dans ce domaine, il nous a présenté les oreillards. Nous avons également invité d'autres locataires à cohabiter avec les oreillards, par la confection et la pose sous le toit, de 6 nids à martinets.

Inauguration des locaux bureaux des services sociaux :

Ces derniers ont été inaugurés jeudi 13 juin 2019 et le personnel semble avoir trouvé leur aise dans ces lieux bien conçus, lumineux et très bien aménagés.

Travaux de rafraîchissement de la piscine :

Le sauna va être repeint car il a besoin d'un coup de rafraîchissement. La sono va être remplacée ainsi que quelques luminaires qui doivent également l'être. La main-courante, qui donne accès aux gardes-bains depuis le bassin au restaurant de la piscine, sera sécurisée.

Remplacement du concierge de l'école primaire de Bévillard :

C'est au pied levé que Monsieur Martial Faigaux a fait un remplacement pour l'entretien de l'école primaire de Bévillard. Suite à son départ, c'est l'entreprise AM de Malleray qui a repris la relève depuis le 17 juin 2019. Cette entreprise assurera les nettoyages jusqu'à la dernière semaine scolaire ainsi que les grands nettoyages pendant les vacances.

Tout cela est dû à un arrêt de travail de notre concierge, Monsieur Stefan Seiler qui a subi une intervention chirurgicale. Actuellement il a repris à 50% pour superviser l'entreprise AM.

En conclusion, elle remercie Steve Morand, son prédécesseur qui a porté tous les projets ci-dessus.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : Secrétaire communal

Le Maire souhaite donner des informations sur la convalescence du Secrétaire communal, Thierry Lenweiter, qui a un retour prévu au travail début août 2019. Il remercie l'administration pour sa souplesse et pour le travail qui a été fait en son absence sans engagement de personnel supplémentaire, c'est pas facile d'avoir un secrétaire communal malade.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : Fête nationale

Une dernière information est que la fête nationale du 1er août aura lieu aux alentours de la piscine de l'Orval. Aucune société n'a été trouvée pour tenir la cantine et c'est le restaurant de la piscine qui se chargera de la subsistance. Le feu d'artifice sera tiré un peu plus bas près du Sautour. Il invite d'ores et déjà les intéressés à y participer.

14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30 32)

01.0331 Propositions - Informations du Président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

M. Cédric Berberat, Président : indique avoir reçu plusieurs interventions ce soir : Il rappelle que ces motions et interpellations peuvent être développées ce soir sauf si 12 membres du conseil général en font la demande expresse pour un report.

- motion 2019 / 01 Liste libre : il faut améliorer l'information à Valbirse
- motion 2019 / 02 PBD-UDC : pour que le bâtiment de l'école à journée continue de Malleray devienne un dossier prioritaire
- motion 2019 / 03 PLR et sympathisants : savoir comment voter

Le Président demande si des élus souhaitent le report du développement de ces 3 motions ? Ce n'est pas le cas.

Mme Géraldine Doriot, liste libre : motion : "il faut améliorer l'information à Valbirse"

En effet, Valbirse est née en 2015 et pourtant il apparaît aux yeux des dépositaires de cette motion que la population ne connaît pas encore le fonctionnement et la vie de sa nouvelle commune.

Les informations sur la vie de et dans la commune sont parfois insuffisantes. Chacun est certes libre de poser des questions et de s'informer à la source. Il nous semble pourtant que la commune devrait mieux se présenter, mieux se vendre.

Une information spontanée de qualité sur la vie villageoise à travers les nombreux supports d'information existants nous paraît s'imposer pour une commune de plus de 4'000 habitants.

Un journal édité par la commune au rythme trimestriel permettrait de présenter les richesses de notre commune. Il faut impérativement que la mise en page de ce journal soit de qualité, qu'on ait envie de le lire et qu'on attende impatiemment la prochaine édition.

Il devrait contenir des informations sur la vie de la commune, des présentations de ses habitants, de ses sociétés et de ses manifestations.

Nous demandons au conseil communal d'organiser les structures nécessaires pour la création d'un tel journal. Les exemples de Plateau de Diesse et d'Évilard peuvent servir d'exemples ou pour le moins servir de base de travail.

Nous demandons en outre au conseil communal d'améliorer le site Internet de la commune, de le rendre plus vivant, plus attractif; de densifier les informations à la population par le biais du journal à créer, par le site Internet ou en organisant des séances d'informations ou des conférences de presse ; d'organiser des manifestations ponctuelles sur des thèmes touchant la population (cycle de l'eau avec visite de réservoirs, visite de chantiers ou de bâtiments d'importance dans la commune).

Valbirse mérite d'être connue mais pour cela elle doit se faire connaître, faire sa place, s'imposer.

Mme Anissa Bartlomé, PBD-UDC : motion : "pour que le bâtiment de l'école à journée continue de Malleray devienne un dossier prioritaire"

Au nom du groupe PBD UDC et sympathisants, nous demandons au Conseil communal de rapidement:

Tout mettre en œuvre et faire passer le dossier de l'école à journée continue de Malleray comme dossier prioritaire.

Si nécessaire trouver une solution et des mesures transitoires pour reloger les élèves le temps qu'une nouvelle infrastructure adaptée voit le jour afin de pouvoir garantir la qualité et la sécurité d'accueil que les familles et les enfants accueillis à l'EJC sont en droit de revendiquer.

Il est inadmissible et irresponsable de laisser des enfants dans un bâtiment ne répondant plus aux normes de sécurité et présentant des défauts majeurs évidents.

Nous autres élus portons une responsabilité, car le sentiment prédominant au sein de la population et des acteurs concernés est que jusqu'à ce jour, aucune avancée significative n'a eu lieu.

En effet, durant ces cinq dernières années, de nombreux rapports, demandes d'adaptation alarmantes ont déjà été soumises au conseil municipal ainsi qu'aux différents acteurs et partenaires. Il est urgent de faire avancer ce dossier.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : motion : " savoir comment voter"

A l'occasion des élections communales de septembre 2018, plusieurs citoyens ont informellement mentionné qu'il était difficile de savoir comment voter, non sur le fond mais sur la forme.

Des questions très concrètes et pertinentes se sont posées. Exemples :

- Puis-je utiliser le bulletin non-officiel et sera-t-il valable ?
- Que se passe-t-il si je biffe des noms sur une liste ?
- Comment fonctionne le système proportionnel ?
- Etc.

Ces questions sont légitimes. En effet, le système électoral en vigueur ainsi que les procédures qui en découlent ne sont pas simples à appréhender. Il y a plusieurs finesses et possibilités à connaître afin de voter et d'atteindre les objectifs visés.

Par ailleurs, la lecture des dispositions légales et réglementaires applicable est ardue et ne va pas droit au but.

Pour certains citoyens, cette complexité est source de blocage. Elle les conduit purement et simplement à ne pas voter ou à voter de manière erronée.

Par la présente motion, nous demandons à ce que le Conseil communal édite un guide ou un aide-mémoire expliquant comment voter, avec des exemples concrets et compréhensibles, à la portée de tous.

Le moment venu, nous suggérons que le projet soit soumis au Conseil général pour consultation et critique constructive.

La présente motion n'a pas de caractère urgent étant donné que la prochaine session d'élection est prévue en 2022. Nous demandons à ce que ce guide soit terminé pour la fin de l'année 2020 au plus tard.

M. Cédric Berberat, Président : rappelle que le conseil communal a en principe 6 mois pour répondre aux différentes motions qui ont été déposées, donc logiquement lors de la dernière séance de l'année 2019 au plus tard.

Le Président indique que 2 interpellations ont été déposées ce soir également :

- interpellation 2019 / 02 PBD-UDC : responsabilités au sujet de l'école à journée continue de Malleray
- interpellation 2019 / 03 PLR et sympathisants : locaux de l'école à journée continue.

M. Maxime Ochsenbein, PBD-UDC : interpellation "responsabilités au sujet de l'école à journée continue de Malleray"

En tant que nouvel élu membre de la commission scolaire, il a par intérêt visité plusieurs bâtiments et notamment celui de l'école à journée continue de Malleray (EJCM) structure parascolaire qui accueille des enfants de 1-11 Harnos.

Lors de cette visite, j'ai pu constater de nombreux dysfonctionnements et manquements en matière de respect des normes de sécurité (photos annexes) de plus, le bâtiment ne correspond plus aux normes et exigences cantonales prescrites par le canton.

Selon ses informations, le bureau de prévention des accidents a en 2012 émis un rapport concernant la mise aux normes du bâtiment.

Les autorités de l'époque n'ont pas donné suite puisque l'EJCM ne devait rester dans le bâtiment que de manière provisoire.

Selon plusieurs sources, l'AIB a émis un rapport alarmant concernant les normes incendie de ce bâtiment.

Un manque de place flagrant se fait sentir et au vu de l'augmentation certaine de la démographie de Valbirse et des effectifs de l'EJC, il sera urgent de repenser le concept de manière globale et si possible regrouper le site de Malleray et Bévillard en une seule unité.

Conscient que la commission scolaire (CS) de Valbirse n'a aucun pouvoir de décision dans ce dossier, étant donné que l'école à journée continue de Malleray (EJCM) est sous l'égide du syndicat scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée.

Le bâtiment de l'EJCM appartenant à la commune qui loue le bâtiment au syndicat de communes. Le Conseil municipal est prié de rapidement définir et établir les responsabilités de chacun en cas d'incendie ou d'accident grave en lien avec les normes de sécurité de ce bâtiment.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : interpellation "locaux école à journée continue"

Le groupe PLR et sympathisants souhaite interpellier le Conseil communal au sujet des locaux de l'école à journée continue (EJC).

Nos questions sont les suivantes :

- 1) Est-ce que le Conseil communal estime que le bâtiment de la ludothèque (dans lequel se trouve l'EJC) est conforme aux dispositions légales et de sécurité à respecter pour un tel usage ?
- 2) Si non, quelles sont les mesures qu'il a prises et / ou prévoit de prendre afin de mettre ce bâtiment en conformité avec les exigences découlant de l'exploitation de l'EJC ?
- 3) En cas de sinistre découlant d'une inadéquation des locaux, qui assumera la responsabilité ?
- 4) De manière plus générale, quels sont la vision et le plan pour les infrastructures de l'EJC sur le long terme (10 à 15 ans), sachant que cette structure est toujours plus utilisée par la population ?

Les chiffres de fréquentation de l'école à journée continue entre 2005 et aujourd'hui, on ne parle plus du tout de la même structure.

M. Cédric Berberat, Président : selon le règlement, le conseil communal dispose de 4 mois pour répondre et il demande à l'Exécutif de bien vouloir répondre d'ici la prochaine séance de septembre 2019 si cela est possible.

Aucune autre intervention n'a été déposée ce soir.

15. Questions orales

01.0331 Propositions - Questions orales

M. Cédric Berberat, Président : conformément l'article 34 du règlement, 30 minutes sont consacrées aux questions orales, chaque membre dispose en principe de 2 minutes par question et le conseil communal répond immédiatement à la question posée par la personne en charge du dicastère et en conclusion, l'auteur(e) de la question doit déclarer s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non-satisfait à la fin de cette réponse. Il n'y a pas d'ouverture de discussion après une question orale.

4 questions orales sont annoncées ce soir.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : sauf erreur Franco Villos avait déjà posé la question lors de la précédente législature à propos de la signalisation sur l'autoroute. En effet, toutes les

localités de la vallée sont mentionnées sauf celle de Valbirse. Il repose dès lors la question afin de savoir si des informations ou des démarches ont eu lieu ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : répond qu'il s'agit de normes de l'Office fédéral des routes qui appliquent la manière dont sont indiquées les communes sur les panneaux de signalisation. Il faut savoir que Valbirse n'est pas une localité mais une commune et on ne peut pas la signaler de cette manière. On pourrait inscrire Malleray, Bévillard ou Pontenet tout en sachant qu'on ne peut pas en inscrire plus que 3. Il admet que c'est difficile d'admettre qu'il est dit que notre commune n'existe pas, alors que oui la commune existe mais pas la localité. Le maire va donc réactiver cette demande tout en sachant que c'est compliqué. Pourquoi ne pas mettre Pontenet, Malleray en venant de Bienne et Bévillard Malleray en provenance de Moutier. Il cite aussi l'exemple de Cédric Némitz de Bienne qui se bat pour avoir des panneaux en deux langues.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : est satisfait.

M. José Diaz, PS et sympathisants : cette fin de semaine, Valbirse va assister à la fermeture du magasin Denner de Malleray. Celui-ci, par son positionnement commercial, géographique et social va impacter fortement une population déjà très peu pourvue de commerces de proximité. Les personnes âgées, les enfants et les personnes non motorisées vont certainement en souffrir.

- est-ce que le conseil communal s'est approché de la gérance actuelle afin de connaître la raison de cette fermeture ?

- si non, est-ce que le conseil s'est approché du propriétaire de l'immeuble afin de connaître ses projets à ce sujet ?

- est-ce que le conseil est prêt à s'investir afin qu'un nouveau commerce d'alimentation ouvre ces portes dans ces locaux ou ailleurs dans la commune ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : effectivement il a été informé que la gérante actuelle du magasin Denner va cesser son activité et que ce commerce ne sera pas repris. Il s'est renseigné au niveau du registre foncier pour connaître le nom du nouveau propriétaire du bâtiment qui est une fiduciaire fribourgeoise. Cette question est encore dans sa liste des suspens. Il admet que les nouveaux magasins qui se sont implantés dans la vallée et qui font des heureux font que les petits magasins régionaux subissent cela de plein fouet. Il n'a pas de solution et cela touche au domaine privé au niveau de l'exploitation.

La commune pourrait essayer de trouver de nouveaux locaux ou faire un subventionnement pour un commerce qui ne serait pas concurrentiel ou si la commune avait un local adéquat pourrait le mettre à disposition mais cela n'est pas le cas et cela ne garantirait pas l'exploitation. Il répond que la commune n'a pas la solution.

M. José Diaz, PS et sympathisants : est satisfait et remercie le Maire pour ses premières démarches.

Sa deuxième question est retirée du fait qu'elle fait l'objet d'une motion de la liste libre.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants : le site Internet de la commune de Valbirse est bien fourni on y trouve une foule d'informations très intéressantes, dont notamment les différents règlements au format PDF. Parfois avec les documents PDF volumineux, plus de 20 pages, il est très utile de pouvoir utiliser l'outil de recherche pour parcourir rapidement les pages et trouver l'information souhaitée. Mais pour cela, il faut que les documents originaux soient scannés ou enregistrés avec la reconnaissance optique de caractère (OCR). Il a constaté que plusieurs documents figurant sur le site Internet sont au format OCR et d'autres pas. Il est clair qu'il nous appartient de lire le document complet, mais une simple astuce pourrait parfois nous faciliter grandement la tâche. Pourrait-on envisager au niveau de l'administration

d'enregistrer tous les documents PDF avec la fonction OCR de manière à ce que l'on puisse utiliser l'outil de recherche ?

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : confirme que Thierry Lenweiter, responsable informatique communal, pourrait mieux répondre à cette question et comprend le souci et l'utilité de cette demande. Il sera contrôlé que les documents soient tous en OCR. Au retour du Secrétaire communal, cette demande lui sera transmise.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants : est satisfait.

Divers

01.0303 Sessions

M. Cédric Berberat, Président : remercie les membres présents à cette séance du Législatif et se réjouit des longs débats intéressants et constructifs de la soirée. La prochaine séance aura lieu le 16 septembre 2019.

Comme d'habitude un apéritif sera servi après la clôture de cette rencontre. Il souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

Séance levée à 22h00

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président :

La Secrétaire PV :

Cédric Berberat

Sandra Jobin